

# JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix : 18 fr. par an,  
10 fr. pour six mois,  
6 fr. pour trois mois.  
Pour le dehors, les frais de poste en plus.

Un numéro : 25 centimes.

ABONNEMENT ET RÉDACTION :

Au bureau du Journal, 20, rue Neuve,  
A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 17 Novembre.

Le *Moniteur* contient dans sa partie officielle :

Nominations : dans l'ordre impérial de la Légion-d'honneur ; -- dans le corps des officiers de santé de la marine ;

Décret conférant la médaille militaire ;

Nominations : aux fonctions de juge et de juge suppléant de la chambre des mises en accusation et de la chambre de jugement de la haute-cour de justice pour l'année judiciaire 1857-1858 ; -- dans la magistrature ; -- dans les tribunaux de commerce.

Le *Moniteur* d'aujourd'hui 17 novembre contient un décret qui nomme ministre de la justice M. de Royer, procureur général près la cour de cassation.

## CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Des modèles de la médaille de Sainte-Hélène viennent d'être envoyés dans les préfectures, et les anciens serviteurs de l'Empire ne tarderont sans doute pas à être mis en possession du signe de leurs services et de leur glorieux passé.

En vertu des ordres de M. le maréchal ministre de la guerre, des détachements vont être dirigés par les dépôts des corps sur les bataillons actifs de chaque régiment de l'armée. Cette mesure a tout à la fois pour but de remplacer, dans ces bataillons, les 30,000 hommes de la classe de 1854 qui viennent de partir en congé de six mois renouvelables, et de faire place dans les dépôts aux jeunes soldats de la classe de 1856, en ce moment appelés sous les drapeaux.

Nous trouvons dans les *Actes administratifs de la Préfecture du Nord* la circulaire suivante adressée à MM. les sous-préfets et maires du département :

« Lille, le 8 novembre 1857.

« Messieurs,

« La portion du contingent de la classe 1856, appelée à l'activité par décret du 25 octobre, devant être incorporée sans dépasser le complet budgétaire, l'Empereur a prescrit de délivrer trente mille nouveaux congés temporaires renouvelables à des militaires de la classe de 1854. L'effectif de cette dernière classe sous les drapeaux se trouvera ainsi rapproché du chiffre actuel des classes de 1851, 1852 et 1853, qui, antérieurement, ont reçu des congés de même nature.

« Les militaires de la classe de 1854, les engagés volontaires et les engagés libérables dans le cours de l'année 1861, concourront pour l'obtention de ces congés, à l'exception, toutefois, de ceux qui sont liés au service comme rengagés ou engagés volontaires, dans les conditions de la loi du 26 avril 1855.

« Les hommes de la classe de 1854, actuellement en congé temporaire à titre de soutiens de famille, seront maintenus dans cette position. Les congés qu'ils ont précédemment reçus seront remplacés par des congés semblables à ceux dont M. le ministre de la guerre vient d'autoriser la délivrance, et seront déduits du nombre des congés qui sont attribués aux corps auxquels ces hommes appartiennent.

« Quant aux congés destinés aux militaires de la classe de 1854 présents sous les drapeaux, ils seront accordés de préférence à ceux qui justifieront de leur position de soutiens de famille, et ensuite aux militaires qui auront été désignés au moyen d'un tirage au sort, effectué entre ceux qui en feront la demande, par le conseil d'administration central de chaque corps.

» Le Préfet du Nord, VALLON. »

M. le Ministre de l'intérieur a adressé récemment à MM. les Préfets une circulaire relative aux loteries de bienfaisance, dans le cas où des lots gagnés ne seraient pas réclamés.

Il résulte de cette circulaire que chaque fois qu'un préfet aura à autoriser une loterie de bienfaisance, « une disposition spéciale de l'arrêté d'autorisation devra expressément stipuler que que tout lot gagné et non réclamé dans un délai qui sera déterminé et qui ne devra pas, dans tous les cas, excéder une année après le tirage et la publication, dans les journaux, de la liste des numéros gagnants, sera irrévocablement acquis à la loterie. Les billets imprimés devront porter dans leur libelle ladite close expressément mentionnée. »

M. le Ministre de l'intérieur termine en priant MM. les Préfets de veiller avec soin à ce que leur administration se conforme à l'avenir à ces prescriptions.

Nous apprenons qu'à l'occasion de la fête de Sainte-Cécile, dimanche prochain 23 novembre, la Société chorale de l'église Notre-Dame exécutera la belle messe de Dietsch et un *Adoremus* par M. Hoffmann.

Les chœurs seront dirigés par ce dernier et le grand orgue sera tenu par M. Julien Catteau, organiste de la paroisse.

Nous aurons un succès de plus à compter quand nous voudrions parler du talent que déploie M. Hoffmann dans la direction des chœurs de Notre-Dame ; mais nous pouvons dès à présent constater qu'en musicien consciencieux, M. Julien Catteau a pris un parti bien sage à notre avis, et que, malheureusement pour l'art et pour les fidèles en particulier, bien d'autres n'imitent pas ; il a le bon goût de nous faire entendre de la bonne musique, écrite par des maîtres et appropriée à la majesté des cérémonies religieuses, et non de ces plates improvisations qui, loin de porter l'âme au recueillement, ne peuvent que la remplir des idées les

plus mondaines et les plus indignes de la sainteté du lieu. — Nous parlons des improvisations inspirées par des souvenirs d'opéras, par des lambeaux de valse, de quadrilles, de romances, et qui font de l'église un théâtre.

Nous nous proposons d'essayer un jour de donner plus de développement à ce sujet, de traiter, au point de vue religieux, de la puissance de l'orgue, de son but et de son influence.

L. T.

A l'occasion de la Sainte-Cécile, une messe en musique sera exécutée, lundi 23 novembre, en l'église Saint-Martin, par la Société de la Grande-Harmonie de Roubaix.

On parle d'un grand concert que M.<sup>lle</sup> Marie Brun, premier prix de piano du Conservatoire de Paris, doit venir donner prochainement à Roubaix. Une réunion d'artistes distingués viendrait encore ajouter à l'éclat de ce concert qui sera, dit-on, très-remarquable.

On vient d'arrêter et de mettre à la disposition du parquet le sieur J.-B. Vandevoorde, sujet belge, qui s'est rendu coupable de plusieurs vols par abus de confiance.

Employé comme chauffeur chez M. Amédée Prouvost, Vandevoorde, profitant de la confiance qu'on avait en lui, a volé de la laine, divers instruments et des provisions de ménage.

Au moment de son arrestation, il a cherché à prendre la fuite, mais cette tentative n'a point réussi, grâce à la vigilance de la police.

Grâce au maintien du temps favorable pour la bâtisse, les travaux de l'importante cité ouvrière de Fives sont poussés avec beaucoup d'activité. Cet établissement, destiné à servir de modèle aux constructions de ce genre, procure déjà des logements très-commodes à un certain nombre d'ouvriers. L'inauguration de cet établissement ne tardera pas, dit-on, à avoir lieu avec une certaine solennité.

## FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 18 NOVEMBRE 1857.

### LE PRINCE

ROMAN HISTORIQUE. (1)

(Suite. — Voir le numéro du 14 Novembre)

Gustave, qui avait aussi reconnu Doring, ne voulut pas le céder à la czarine en bienveillance à son égard.

« Doring, dit-il, portez cette étoile en témoignage de ma reconnaissance pour la grande joie que vous avez procurée à la princesse... Je te la dois, d'ailleurs pour d'anciens services.

A ces mots, il détacha de sa poitrine l'étoile de l'Ordre du Glaive, et l'attacha sur celle du jeune Suédois.

« Quelle distinction vous accorderai-je, Doring ? dit à son tour Alexandra, qui voulait aussi se montrer reconnaissante. Ah ! je sais... voyez là, à gauche. »

Il tressaillit en apercevant mademoiselle Willanow, qui fixait sur lui des regards tristes et rêveurs, pleins d'un feu sombre, inexplicable. Mais, dès qu'elle vit qu'on l'avait remarquée, elle se leva, s'approcha du comte Orloff, échan-

gea quelques mots avec lui, puis ils quittèrent tous deux le palais.

Alexandre pressa avec chaleur la main de Doring ; tout paraissait donc lui sourire, et cependant le plus beau soleil de ses espérances s'était éteint.

Doring était l'objet de la conversation générale. Gustave-Adolphe raconta tout ce qu'il savait de lui. Il parla de la leçon que le jeune Suédois avait faite un jour à son roi lui-même, pour une injustice envers un page ; du courage et de la générosité dont il avait fait preuve dans un duel avec un courtisan ; du mariage qu'il avait été sur le point de contracter avec une demoiselle de la cour, mais que les circonstances avaient fait échouer ; enfin il ajouta qu'il avait quitté le service de la Suède et s'était distingué de la manière la plus honorable dans la marine britannique, ce qui lui avait valu d'être chargé d'une importante mission secrète à Naples, où il s'était acquis la plus grande considération à la cour.

Les récits du jeune roi accrurent encore l'intérêt et l'estime qu'on portait déjà à Doring.

Une heure après, une voiture qui se dirigeait vers Krestowsky-Ostrow, traversa le pont de Croitzky et s'arrêta devant le palais Rasumowski.

Mademoiselle Willanow en descendit et fut reçue à la porte par le comte Orloff.

« Ayez la bonté de marcher devant, dit-elle, je vous suivrai. »

Le comte obéit.

Après avoir traversé plusieurs corridors et de vastes pièces, ils arrivèrent à ce même cabinet de travail où nous avons déjà vu une fois le

propriétaire de la maison.

A peine y étaient-ils entrés qu'Orloff se retourna vers mademoiselle Willanow :

« Faisons la paix, mademoiselle, lui dit-il tout simplement... la paix, mademoiselle ! »

— Par suite de votre promesse, monsieur, je viens ici pour voir mes parents, répondit-elle ; je ne puis souscrire à un traité de paix avec vous avant de les avoir vus.

— Vous êtes toujours fière, mademoiselle ; vous oubliez que nous sommes seuls maintenant.

— Je ne suis pas seule, monsieur le comte ; je suis accompagnée d'un ami en qui j'ai plus de confiance qu'en vous.

— Vraiment ?

— Voyez ! »

Et elle lui montra un poignard suspendu à sa ceinture.

Orloff fronça le sourcil, alla aussitôt ouvrir la porte la plus voisine et invita mademoiselle Willanow à entrer...

Elle se précipita avec une joie indicible dans...

XXI.

#### ÉCLAIRCISSEMENTS NÉCESSAIRES.

Nous avons dit qu'après la chute de Varsovie et la sanglante catastrophe de Praga, le prince Razanowsky, père de mademoiselle Willanow, avait été exilé en Sibérie, où sa femme l'avait accompagné. Néanmoins nous les avons retrouvés tous deux à Saint-Petersbourg, où nous avons vu Orloff les faire arrêter à l'un des débarras de la Néva et conduire au palais de

la Tauride, puis profiter de cette circonstance pour arracher le consentement de leur fille à son mariage avec lui, ordonné par l'impératrice. Nous ajouterons que mademoiselle Willanow était déjà instruite auparavant de la présence de ses parents en Russie. Le lecteur se rappelle que, lors de sa visite à Strelna avec la princesse Alexandra, Marfa l'avait conduite dans une seconde pièce, et qu'en y entrant elle avait poussé un cri de surprise, cri bien naturel, car elle retrouvait après deux années de séparation ceux qu'elle aimait le plus au monde son père et sa mère, qu'elle croyait ensevelis vivants dans les déserts de la Sibérie.

Nous avons fait entendre aussi qu'une méprise les avait sauvés de la déportation ; mais à cette méprise se rattache un trait de dévouement qui mérite bien d'être cité.

On sait qu'au moment où les troupes russes marchaient sur Varsovie, le prince se rendit auprès du général en chef pour obtenir, s'il était possible, que la population fut traitée avec douceur.

Non-seulement ses prières restèrent vaines, mais on le retint prisonnier, et on le conduisit dans un palais destiné au général en chef. Sa femme, qui tremblait pour sa vie, alla le rejoindre et refusa de se séparer de lui.

Pendant les mouvements militaires qui occupèrent exclusivement l'armée et son chef, on oublia de surveiller rigoureusement le prince ; on lui annonça néanmoins qu'il était condamné à la déportation.

Il ne lui vint pas à l'esprit de profiter de cette négligence pour s'évader. Convaincu de la bonté de sa cause et fort de son innocence, il attendit sans chercher à fuir le danger.

Il avait un vieux et fidèle serviteur qui ne le

(1) La reproduction de ce feuilleton est interdite.